

**OBJET COMPTE DE GESTION 2006
 REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune ainsi que de l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre - distinct de celui de la Commune. Et, à la clôture de l'exercice, la réalisation du Budget de la Régie est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part,
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 2006 s'équilibraient respectivement à la somme de :

- * 985 561,42 € pour la Section Investissement,
- * 2 045 132,18 € pour la Section Fonctionnement.

L'exécution du Budget telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, comptable de la Régie, ainsi que la prise en compte des résultats des exercices antérieurs se traduisent pour les deux Sections confondues par :

- un excédent cumulé global de 1 800 291,69 €,
 soit
- un excédent cumulé de 576 391,04 € en Section Investissement,
- un excédent cumulé de 1 223 900,65 € en Section Fonctionnement.

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte Administratif de la Régie, je vous demande d'approuver le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



LE DEPUTE-MAIRE

Victoria
René-Paul VICTORIA

OBJET **COMPTE DE GESTION 2006**
 REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-08 présenté par le Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale (la Commission Développement Economique, Tourisme et Coopération n'ayant pu se tenir) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal de la Régie Marchés et Droits de Place pour l'exercice 2006 qui se traduit par :

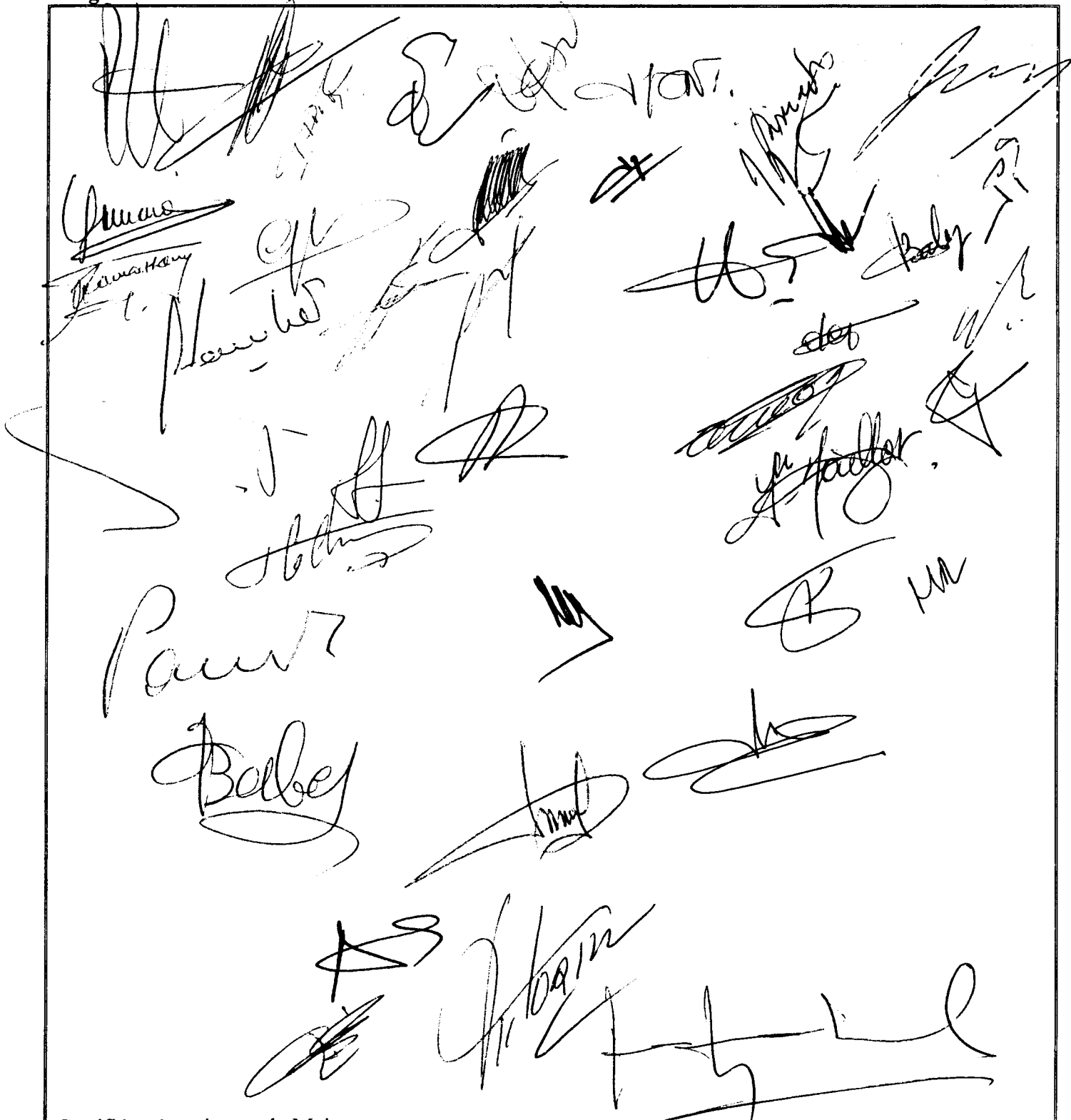
- | | | |
|--|----------------|------------------------------------|
| - un excédent cumulé global de
soit | 1 800 291,69 € | pour les deux Sections confondues, |
| - un excédent cumulé de | 576 391,04 € | en Section Investissement, |
| - un excédent cumulé de | 1 223 900,65 € | en Section Fonctionnement. |
-

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **6 JUIL.** 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul Victoria
René-Paul VICTORIA



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le